ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Lors des débats, les députés socialistes ont défendu des mesures équitables et efficaces : d'une part la taxation des revenus du capital et la fin des niches sociales, d'autre part des réformes structurelles (encadrement des dépassements d'honoraires, lutte contre les déserts médicaux, prévention, politique du médicament...). Certains amendements socialistes ont été adoptés comme celui qui prévoit que le complément de libre choix de l'activité (congé parental) ne sera pas soumis à la CSG, ou celui qui vise à améliorer l'information des usagers sur la qualité des prises en charge des établissements de santé.

Malheureusement, les députés UMP ont rejeté l'amendement d'un des leurs qui aurait institué une taxe sur le chiffre d'affaires des cigarettiers. Les députés socialistes ont soutenu cette taxe qui aurait rapporté 50 millions d'euros par an à l'Assurance maladie. La majorité a adopté un article qui instaure des objectifs de performance dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens que signent les hôpitaux avec les agences régionales de santé. Le gouvernement introduit là des objectifs purement économiques de restriction des moyens, et punitifs avec des sanctions possibles pour l'hôpital qui ne les respectera pas. Il s'agit d'une nouvelle mesure d'économie qui sera désastreuse pour le fonctionnement des établissements, les conditions de travail des personnels et la qualité de prise en charge des malades. Enfin, la majorité a fait voter des diminutions de crédits qui mettent en cause la modernisation des établissements, la création des maisons de santé, l'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, dont le Médiator.

Depuis 2007, la majorité promet aux Français la mise en place d'un cinquième risque visant à améliorer la prise en charge de l'autonomie de nos aînés. Le Président de la République déclarait même, il y a seulement sept mois que « *ceux qui me conseillent d'attendre devraient se pencher sur les difficultés inextricables et si douloureuses dans lesquelles sont plongées tant de familles* ». Pourtant, le Premier ministre annonçait, le 24 août dernier, un report de cette réforme. Sa décision serait motivée par la crise financière mondiale et par la volonté de ne pas légiférer dans l'urgence. Il faut défendre le droit à une compensation universelle de la perte d'autonomie, quel que soit l'âge auquel survient le handicap ou la dépendance, quels que soient les revenus de l'intéressé.

Au-delà de l'importance de prendre rapidement des mesures en la matière, le secteur de l'aide aux personnes âgées, sans parler des personnes en situation de handicap, représente un formidable réservoir d'emplois. Il semble que quatre années constituent un délai trop court pour écrire un projet de loi qui devait pourtant être l'un des grands chantiers du quinquennat.

Vous assurant de tout mon soutien et de ma vigilance, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Geneviève FIORASO

Contact Grenoble : Permanence parlementaire ✉ 7, rue Voltaire 38000 Grenoble
☎ 04 76 42 01 39 genevieve.fioraso@gmail.com
Contact Paris : Assemblée Nationale ✉ 126, rue de l'Université 75355 Paris 07 SP
☎ 01 40 63 68 72 *gfioraso@assemblee-nationale.fr*
www.genevieve-fioraso.fr